

Dans l'ensemble du document, un « voyage » touristique fait référence à la période comprise entre le départ et le retour au domicile ; il est mesuré en nuitées passées hors du domicile. Tous les voyages sont comptabilisés, qu'ils soient réalisés pour motif personnel ou professionnel. On distingue les voyages de courte durée (d'une à trois nuitées) et les voyages de longue durée (au moins quatre nuitées). L'ensemble des dépenses, effectuées en vue ou au cours des voyages, sont comptabilisées.

L'enquête DGCIS-Banque de France *Suivi de la Demande Touristique* (SDT), réalisée par courrier chaque mois auprès d'un panel de 20 000 personnes représentatif de la population des 15 ans et plus en France métropolitaine, alimente le volet de la demande touristique effective pour la clientèle française. Les personnes interrogées indiquent leurs principaux voyages et excursions à la journée terminés au cours du mois. 10 000 personnes du panel indiquent également leurs intentions de voyages pour les deux mois suivants. L'enquête a été aménagée courant 2011 pour les besoins spécifiques du tableau de bord, d'une part en raccourcissant les délais de production des résultats, d'autre part en améliorant l'information portant sur les intentions de voyages.

S'agissant des voyages réalisés, les résultats de l'enquête sont consolidés, donc plus robustes, pour le mois le plus ancien ; ils sont provisoires pour le mois le plus récent, donc plus fragiles, en raison d'une période de collecte plus courte. Sur l'ensemble de l'année 2012, l'analyse des écarts entre les données provisoires et les données consolidées montre une sous-estimation systématique des voyages par les résultats provisoires, qui varie entre 1 et 5 % ; pour les nuitées, il y a également le plus souvent une sous-estimation du même ordre que pour les voyages, mais, certains mois, les données définitives corrigent les nuitées à la baisse, de l'ordre de 1 à 3 %. Les évolutions calculées sur les données provisoires sont donc susceptibles d'être sensiblement révisées et doivent être considérées avec précaution.

Les enquêtes Insee-DGCIS sur la *fréquentation hôtelière* (EFH) et la *fréquentation de l'hôtellerie de plein air* (EFHPA), réalisées auprès d'un large échantillon, chaque mois pour la première et de mai à septembre pour la seconde, mesurent la fréquentation dans les hôtels et les campings, selon le pays de provenance des touristes. Par ailleurs, plusieurs acteurs institutionnels territoriaux (comités régionaux du tourisme (CRT), comités départementaux du tourisme (CDT), communautés d'agglomérations, etc.) financent des extensions régionales d'échantillons.

S'agissant de l'hôtellerie de plein air, seule la fréquentation des emplacements de passage est prise en compte. Les emplacements résidentiels utilisés à l'année sont hors du champ de l'activité touristique et donc exclus.

L'enquête DGCIS sur les *taux de réservation des hébergements touristiques* (TRH), réalisée tous les deux mois, permet d'avoir des éléments sur l'état des réservations des différents types d'hébergements en France métropolitaine pour les deux mois à venir. Les taux de réservation déclarés au cours du mois sont extrapolés au dernier jour du mois.

Des éléments de cadrage sont également fournis par :

- l'enquête Insee de *conjoncture dans les services*, pour la partie concernant les activités d'hébergement. Réalisée chaque mois, l'enquête fournit des éléments qualitatifs sur l'activité passée et prévue perçue par les professionnels du secteur ;
- les *indices de prix à la consommation*. Sont repris dans le document les indices des principaux biens et services caractéristiques du tourisme (hébergement, restauration, services de loisirs, transport, voyages à forfait, etc.) calculés chaque mois par l'Insee. La DGCIS complète l'information sur les prix, en calculant un indice des prix à la consommation touristique. Cet indice est défini par la moyenne des indices élémentaires pondérés par la structure des dépenses des visiteurs (Français et étrangers) issues du compte satellite du tourisme (CST).
- le *baromètre de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)*, pour la conjoncture touristique internationale. Le baromètre de l'OMT est établi à partir des résultats fournis par les différents pays.